

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2010 N°56
24 novembre 2010

- délégation de signature du 18 novembre 2010 (DR Nord – Pas-de-Calais M. Defresne à ses collaborateurs)	P2
- décision du 24 novembre 2010 du Directeur général de VNF relative à la mise en œuvre des horaires de navigation sur la Seine à l'amont de Paris	P7

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE,
POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE CHEF D'UNITE COMPTABLE ET
POUR LA PASSATION DE DIVERS ACTES, MARCHES ET CONTRATS**

**Le Chef du Service de la Navigation du Nord / Pas-de-Calais
Directeur régional de Voies navigables de France,**

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90.1168 du 29 décembre 1990 pour l'année 1991,
Vu le décret n° 60.1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 16, 17, 18 et 27-1,
Vu la délégation de pouvoir en date du 3 mars 2009 modifiée, accordée par le Directeur général de VNF au directeur régional de VNF du Nord / Pas-de-Calais,
Vu la décision de subdélégation de signature en date du 2 juillet 2010 accordée par le Directeur général de VNF à Monsieur Defresne représentant local de VNF,
Vu la décision du 2 juillet 2010 du Directeur Général donnant délégation à M. Jean-Pierre Defresne, directeur adjoint du Service Navigation du Nord / Pas-de-Calais,
Vu la décision du Directeur général de Voies navigables de France du 2 juillet 2010 portant désignation d'ordonnateurs secondaires, en recettes et en dépenses, pour l'ensemble des opérations relevant de leurs fonctions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2008 nommant M. Jean-Pierre Defresne, chef du Service de la Navigation du Nord / Pas-de-Calais à compter du 1er septembre 2008,
Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2009 fixant l'organisation du Service de la Navigation du Nord / Pas-de-Calais,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à

- Madame Evelyne FILATRIAU, CAE,
Secrétaire Générale, assurant la fonction d'intérim du Service Missions Régaliennes,
- Madame Aurélie MILLOT, Attachée Principale Administrative,
Adjointe de la secrétaire Générale,
- Monsieur Christian JUNG, R.I.N hors Catégorie
Chef du Service Qualité Sécurité Environnement,
- Madame Catherine FOCRET PLANCKE, Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat,
Chef du Service Exploitation Maintenance,
- Monsieur Eric LEJEUNE, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,
Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- Madame Catherine JACQUART, Ingénieur des Ponts et chaussées,
Adjoint du chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- Monsieur Marc MEYER, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,
Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,

à effet de signer en mon nom

l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1^{er} de la délégation de pouvoirs consentie par le directeur général de VNF le 3 mars 2009, à l'exception du point 8, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et sous réserve de m'en rendre compte.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires ci-dessus désignés, la délégation de signature est exercée par l'intérimaire désigné par moi-même.

37 rue du Plat
boîte postale 725
59034 Lille cedex
téléphone : 03 20 15 49 70
télécopie : 03 20 15 49 71

Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Res Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 215 520 17 303, Siret 552 017 303 00 207.
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF Lille, ouvert à la Trésorerie
Générale du Nord n° 10071 59000 00001004016 82

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignés,

- Mlle Nathalie GAFFET, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour la cellule dragages du Service Maitrise d'ouvrage,
- M. Rémi DURIBREUX, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Pascal LENOIR, Technicien Supérieur Principal, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Thomas MOMBER , Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour la cellule opérationnel 1 du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Serge LE GARZIC, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour la cellule opérationnelle 2 du Service Maitrise d'Ouvrage
- Mme Edith DUBRULLE, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la cellule Gestion Financière et Comptabilité, du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Jean-Michel ROPITAL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Dunkerque, responsable du pôle immobilier pour les subdivisions de Dunkerque et Saint-Omer, *en cas d'absence et d'empêchement* de Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Christian REGNIEZ, Contrôleur Principal
- M. Arnaud LEFEBVRE , Ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Saint-Omer, *en cas d'absence et d'empêchement* de M. Arnaud LEFEBVRE, délégation de signature est donnée à Yves BACHELET, Contrôleur Divisionnaire, adjoint au subdivisionnaire
- M. Lionel DIEVAL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Douai, responsable du pôle immobilier pour les subdivisions de Lille et Douai, *en cas d'absence et d'empêchement* de M. Lionel DIEVAL, délégation de signature est donnée à Jérôme MALBRANCO, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire
- M. Henri SZYMONIAK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Lille, *en cas d'absence et d'empêchement* de M. Henri SZYMONIAK, délégation de signature est donnée à Stéphane DESBUISSON, Contrôleur principal, adjoint au subdivisionnaire
- M. Alain LEBEK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat chargé de la subdivision territoriale de Cambrai et de la subdivision de Maubeuge, responsable du pôle immobilier pour les subdivisions de Cambrai, Maubeuge et Valenciennes, *en cas d'absence et d'empêchement* de M. Alain LEBEK, délégation de signature est donnée à Alain LEFEBVRE, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Cambrai et à Didier DEBRABANT, Contrôleur Divisionnaire, adjoint au subdivisionnaire de Maubeuge
- M. Patrick DELBARRE, Technicien Supérieur en Chef, chargé de la subdivision territoriale de Valenciennes *en cas d'absence et d'empêchement* de M. Patrick DELBARRE, délégation de signature est donnée à Denis STRICHER, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Valenciennes
- M. Gérard RONSE, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, *responsable des Moyens Généraux*, du Secrétariat Général *en cas d'absence et d'empêchement* de M. Gérard RONSE, délégation de signature est donnée à Stéphanie FACHE, Secrétaire Administratif de classe normale de la cellule Moyens Généraux / Logistique du Secrétariat Général et à Michel LANNOY, Contrôleur Divisionnaire Chef de la cellule Moyens Généraux / Logistique du Secrétariat Général
- M. Christian GALANT, R.I.N C1, responsable du pôle d'appui régional Service Exploitation Maintenance, *en cas d'absence et d'empêchement* de M. Christian GALANT, délégation de signature est donnée à Jean-Paul FAVAS, Contrôleur principal, du Service Exploitation Maintenance,
- M Patrice OGER, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint du chef du Service Exploitation Maintenance, *en cas d'absence ou d'empêchement* de Mme Catherine Focret-Plancke, chef du Service Exploitation Maintenance,

- Mme Sabine VAN HONACKER, agent VNF C6, responsable du pôle Développement et Transport, Adjoint du Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,
en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine VAN HONACKER, délégation de signature est donnée à M. Guy ARZUL, agent VNF C6, Adjoint du Chef du Service Développement de la Voie d'Eau, responsable du pôle Domaine Immobilier- Tourisme,

à l'effet de signer, en mon nom, dans le cadre de leurs attributions et compétences

1. les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission et des bons et des lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

2. les pièces de liquidation, de recettes et des dépenses de toute nature

3- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion des engagements juridiques ci dessus attribués

4- prendre tout acte et décision relatif à l'exécution des engagements juridiques ci dessus attribués

Article 4 : Les personnes désignées ci-dessous auront la faculté de tenir un carnet de bons de commande sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique dans la limite de 2.000 € HT.

Service Développement de la Voie d'Eau :

- M. Régis WALLYN, C5

- M. David TURPIN, C5

Service Exploitation Maintenance :

- Mme Karine CHUQUET, Technicien Supérieur en Chef

Secrétariat général

- M. Christian GOBLED, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

En cas d'urgence, dans le cadre des astreintes dites de premier niveau, les Chefs d'Equipe, les Contrôleurs et les Techniciens, peuvent engager des dépenses dans la limite de 2.000 € HT. Un montant supérieur peut être engagé après avoir reçu l'accord du cadre d'astreinte.

Article 5 :

Délégation de signature, en mon nom, est donnée à

- M. Guy ARZUL, agent VNF C6, Adjoint du Chef du Service Développement de la Voie d'Eau, responsable du pôle Domaine Immobilier- Tourisme,

- M. Jean-Michel ROPITAL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Dunkerque,

en cas d'absence et d'empêchement de Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Christian REGNIEZ, Contrôleur Principal

- M. Arnauld LEFEBVRE , Ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Saint-Omer, responsable du pôle domaine pour les subdivisions de Dunkerque et de Saint-Omer

en cas d'absence et d'empêchement de Arnauld LEFEBVRE , délégation de signature est donnée à Yves BACHELET, Contrôleur Divisionnaire, adjoint au subdivisionnaire

- M. Lionel DIEVAL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Douai, responsable du pôle domaine pour les subdivisions de Lille et Douai

en cas d'absence et d'empêchement de M. Lionel DIEVAL, délégation de signature est donnée à Jérôme MALBRANCQ, Technicien Supérieur en Chef , adjoint au subdivisionnaire

- M. Henri SZYMONIAK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Lille,

en cas d'absence et d'empêchement de M. Henri SZYMONIAK, délégation de signature est donnée à Stéphane DESBUISSON, Contrôleur principal, adjoint au subdivisionnaire

- M. Alain LEBEK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat chargé de la subdivision territoriale de Cambrai et de la subdivision de Maubeuge

en cas d'absence et d'empêchement de M. Alain LEBEK, délégation de signature est donnée à Alain LEFEBVRE, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Cambrai et à Didier DEBRABANT, Contrôleur Divisionnaire, adjoint au subdivisionnaire de Maubeuge

- M. Patrick DELBARRE, Technicien Supérieur en Chef, chargé de la subdivision territoriale de Valenciennes, responsable du pôle domaine pour les subdivisions de Cambrai, Maubeuge et Valenciennes

en cas d'absence et d'empêchement de M. Patrick DELBARRE, délégation de signature est donnée à Denis STRICHER, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Valenciennes

à l'effet de, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, non constitutives de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une durée n'excédant pas 8 ans, une superficie inférieure à 10 hectares et dont le montant de redevance annuelle est inférieure à 3.000 €
- Accorder toute convention d'usage n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure à 20 hectares
- Accorder les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932, modifié
- Accorder tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et signer les états de frais correspondants
- agir en justice, en cas d'urgence, y compris déposer plainte

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à

- M. Guy ARZUL, agent VNF C6, Adjoint du Chef du Service Développement de la Voie d'Eau, responsable du pôle Domaine Immobilier- Tourisme,

en cas d'absence et d'empêchement de M. Guy ARZUL, délégation de signature est donnée à :

- M. Rodolphe CHIROL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, Chef de la cellule valorisation du patrimoine immobilier, du Service Développement de la Voie d'Eau,

- Mme Emmanuelle GUILLOINEAU, agent VNF C4, adjoint au chef de cellule valorisation du patrimoine immobilier, du Service Développement de la Voie d'Eau à compter du 01 novembre 2010,

- M. Thierry DUTILLEUL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de la cellule Aménagement Tourisme, du service Développement de la Voie d'Eau,

- Mme Brigitte JACQUEMONT, Attachée Administrative, responsable de la cellule Communication - Documentation du Service Qualité Sécurité Environnement,

- M. Côme VERGEZ, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, Chef de la cellule Méthode – Qualité Stratégie du Service Maitrise d'Ouvrage

- M. Xavier THOREL, agent VNF C5, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage

- M. Gauthier LAGACHE, Ingénieur Etude et Fabrication, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences

- les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission, des bons et lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

Article 7 :

Délégation de signature est donnée à M. Régis BERTHE, Technicien Supérieur en Chef, Chef du CRCE du Secrétariat Général dans le cadre de l'exécution de la décision portant désignation des ordonnateurs du 3 mars 2009, à l'effet :

- d'effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement
- de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnement des dépenses et des recettes, notamment les actes d'exécution en dépenses et recettes des décisions ou conventions signées par les autorités compétentes du siège de l'établissement prévoyant expressément une exécution par le service mis à disposition de Voies navigables de France ainsi que les documents relatifs à la liquidation et l'ordonnement de la Taxe hydraulique

en cas d'absence et d'empêchement de M. Régis Berthe, délégation de signature est donnée à M. Laurent ZALIK, Secrétaire administratif de classe normale, adjoint au Chef du CRCE du Secrétariat Général

Article 8 :

Toute décision antérieure est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Lille, le 18 NOV. 2010

Le Chef du Service de la navigation
du Nord – Pas-de-Calais
Directeur régional de VNF,



Jean-Pierre DEFRESNE

Décision du 24 NOV. 2010
relative à la mise en œuvre des horaires de navigation
sur la Seine à l'amont de Paris

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2008-1321 du 16 décembre 2008 relatif à Voies navigables de France, au transport fluvial et au domaine public fluvial, et notamment son article 28,

Vu la délibération du 30 avril 2009 du conseil d'administration relative aux jours et horaires d'ouverture des ouvrages de navigation confiés à Voies navigables de France,

Vu la délibération du 28 septembre 2010 du conseil d'administration relative aux jours et horaires d'ouverture des ouvrages de la Haute Seine,

DECIDE

Article 1er

La mise en œuvre des horaires de la petite Seine entre l'écluse de Port-à-l'Anglais et l'écluse de Varennes, initialement prévue le 1^{er} décembre 2010 conformément à la délibération du CA de VNF du 28 septembre 2010 visée ci-dessus est repoussée au 13 décembre 2010.

Article 2

Ces modifications sont portées à la connaissance des usagers par l'application « avis à la batellerie », dans le respect des engagements du schéma directeur d'exploitation des voies navigables (SDEVN) en matière d'information des usagers.

Article 3

Cette décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.


Le directeur général